



# PROTÉGER ET VENDRE LE NON BREVETABLE

I E E P I  
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE  
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Centredoc

## PROGRAMME de la formation

### Le patrimoine innovant non breveté

- Enjeux et avantages concurrentiels latents du patrimoine innovant non breveté
- Identification
- Avantages et inconvénients (par rapport à l'invention brevetée)

### Comment protéger et sécuriser ce qui n'est pas breveté ?

- Règles applicables en France, en Europe, et dans le monde
- Les processus liés aux contenus :
  - La formalisation et la traçabilité des innovations
  - La gestion des informations
  - Le dossier de savoir-faire
- Les processus liés à la réservation :
  - Authentification, opposabilité
  - Accords de confidentialité et
  - PSI, clauses liées aux contrats de travail
- Comment valoriser ou transférer le savoir-faire ?
- Précautions à prendre en cas de transfert
- Contrats de communication (« licence ») de savoir-faire
- Cas de la recherche et du développement coopératifs
- Focus sur les savoir-faire des Sciences humaines et sociales

### Comment défendre le savoir-faire ?

- Les règles françaises et internationales
- Responsabilités civile et contractuelle
- L'action en concurrence déloyale
- La violation du secret de fabrique et les autres voies pénales
- Le nouveau délit de violation du secret des affaires

**Mercredi 21 mars 2018**  
**9h à 17h30 À NEUCHÂTEL**

*Lieu : Centredoc - Jaquet-Droz 1,  
CH-2002 Neuchâtel, Switzerland.*

**DURÉE : 1 JOUR**

**PRIX : 980 CHF**

### OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche de protection des innovations non brevetées.
- Connaître les bonnes pratiques associées.
- Maîtriser les procédures et outils permettant de les valoriser.

### PUBLIC

- Dirigeants et cadres de PME,
  - Chargés de valorisation,
  - Responsables R&D,
  - Ingénieurs,
- Partenaires du développement économique des entreprises.

### Intervenant

Conseil en Propriété Industrielle.

### Pré-requis

Aucun.

### Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

Formation développée et mise en œuvre par :

En collaboration avec :

I E E P I  
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE  
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Centredoc



# PROTÉGER ET VENDRE LE NON BREVETABLE

I E E P I  
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE  
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

 centredoc

Le bulletin est à retourner par courrier ou par e-mail à CENTREDOC :  
Jaquet-Droz 1, CH-2002 Neuchâtel - info@centredoc.ch

Nom du **participant** : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**Je m'inscris à la formation « Protéger et vendre le non brevetable »** qui aura lieu le mercredi **21 mars 2018** de 9h00 à 17h30 à Neuchâtel (CENTREDOC - Jaquet-Droz 1, CH-2002 Neuchâtel, Suisse).

Tarif : 980 CHF, pauses et repas inclus, hors TVA

Paiement sur facture de CENTREDOC.

La finance d'inscription restera due en cas de désistement après le délai d'inscription.

Date limite d'inscription : 14/08/2018

Date :        /        /201

Nom du signataire :

Renseignements :  
CENTREDOC  
Jaquet-Droz 1  
CH – 2002 Neuchâtel  
Tel:+41 32 720 51 31  
info@centredoc.ch  
www.centredoc.ch

*Cachet et signature :*

 centredoc